



Agravation AT/MP

Par Lutin

Aggravation possible d'une AT/MP - Épaule suite à arthrodèse lombaire

Bonjour à tous,

Je sollicite vos retours d'expérience sur une situation d'aggravation potentielle.

****Mon contexte :****

- Accident du travail en 2007 (menuisier, 52 ans à l'époque)
- Maladie professionnelle reconnue : lombosciatique L4-L5/L5-S1
- Double arthrodèse lombaire (2007-2008)
- IPP 30%, invalidité catégorie 2
- Faute inexcusable employeur reconnue en 2016

****Situation actuelle (2025) :****

Je développe une rupture partielle du tendon supra-épineux à l'épaule droite dominante (15mm).

****Documents médicaux :****

- 1999 : Arthroscanner épaule normale
- 2005 : Début de dégradation légère
- 2024 : Rupture confirmée par échographie

****Ma question :**** Puis-je demander une aggravation de mon AT/MP pour cette pathologie d'épaule ?

****Mes arguments :****

- Chronologie cohérente (épaule saine avant l'accident lombaire)
- Mécanisme logique : compensations dues à la rigidité post-arthrodèse
- Épaule dominante = surmenage
- J'avais 52 ans lors de l'accident (pas l'âge de l'arthrose)

****Questions pour le forum :****

1. Avez-vous eu des expériences similaires d'aggravation tardive ?
2. Quel type de médecin est le plus favorable pour établir le lien causal ?
3. Comment la CPAM réagit-elle généralement à ce type de demande ?
4. Faut-il d'abord consulter le médecin du travail ?

Merci pour vos retours et conseils.

Note : Je précise que je suis suivi par un psychiatre depuis l'accident et que ma situation psychologique s'est stabilisée, me permettant aujourd'hui d'aborder sereinement ces démarches.

Par kang74

Bonjour

Vos arguments doivent surtout être étayés par des arguments médicaux .

L'arthrose, on peut en avoir à 30 ans quand on fait des mouvements répétitifs et même sans en cas d'activité sportive intense .